Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 073-217302058-20251121-20250712-DE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	***COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS***
Nombre de conseillers En exercice: 8 — Présents: 7 — Votants: 7 — Absents: 1	**Séance du 21 novembre 2025** L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de André DAZY, Maire.
Date de convocation : 06/11/2025 Date d'affichage de la délibération : 25/11/2025	**Présents :** Alexandra BERGER, Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET **Elu ayant donné pouvoir :** - **Absente :** Laurence BERGER **Secrétaire de séance** : Alexandra BERGER

<u>Délibération n°2025-07-12:</u> Convention de secrétariat mutualisé

Dans les petites communes le/la secrétaire général(e) de mairie est l'unique personne ayant les compétences pour effectuer un certain nombre de tâches administratives. En cas d'absence, de congés ou de maladie, ces tâches ne sont donc pas effectuées ce qui peut être problématique.

Suite à une concertation avec différentes communes de la vallée des Huiles, le maire propose la signature d'une convention de mutualisation du secrétariat entre les communes de la Table, Presle et Le Pontet, qui a pour objet de permettre aux secrétaires de mairie de ces trois communes de travailler occasionnellement dans l'une ou l'autre des mairies en cas d'absence de secrétaire, afin d'assurer la continuité du service public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de secrétariat mutualisé
- **AUTORISE** Le maire à signer la convention ci-jointe

Vote : 7 voix pour- adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Alexandra BERGER

MAIRIE du PONTET (Savoie)

Le Maire,
André DAZY